



**Mémoire présenté au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes
dans le cadre des consultations prébudgétaires**

Contexte

L'Alliance nationale des associations de golf (NAGA) est une organisation nationale de golf qui regroupe l'Association canadienne de l'industrie du golf (ACIG), l'Association canadienne des surintendants de golf (CGSA), la Professional Golfers' Association du Canada (PGA du Canada), la Canadian Society of Club Managers (CSCM), Golf Canada et l'Association nationale des propriétaires de parcours de golf (Canada), organismes déterminés à améliorer toutes les facettes du golf au Canada. Créée en 1999, la NAGA a pour objectif de travailler en collaboration avec les chefs de file de l'industrie pour assurer un avenir prospère au golf au Canada.

Recommandation

Afin de favoriser la croissance et l'équité économiques, la NAGA recommande au gouvernement de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu (LIR)* afin d'accorder aux gens d'affaires organisant des activités récréatives pour leurs clients la déduction de 50 % à laquelle les autres secteurs de l'accueil et du divertissement ont droit. Dans notre cas, cette déduction s'appliquerait aux droits de jeu et à la location de voiturettes de golf, et non aux droits d'adhésion à un club de golf. Depuis la réforme fiscale de 1971, l'Agence du revenu du Canada n'autorise plus la déduction des dépenses engagées par les gens d'affaires pour les activités de représentation auprès de clients sur un terrain de golf, conformément à l'article 18.1 de la *LIR*, bien que le golf soit une activité particulièrement propice aux affaires. Ainsi, des gens d'affaires évitent les sorties de golf pour des raisons fiscales. Étant donné que l'objectif de la *LIR* repose, entre autres, sur le principe d'équité, elle ne devrait pas faire preuve de discrimination de cette façon envers l'industrie canadienne du golf.

Il est important de souligner que l'industrie du golf a beaucoup changé depuis 1971. Il y a 45 ans, elle était plus petite et dominée par des clubs privés, tandis que le golf lui-même était largement considéré comme un sport réservé à l'élite. Les choses ont bien changé et le golf est devenu une industrie importante au Canada, laquelle est constituée en grande partie de petites entreprises obligées de rivaliser avec tous les autres sports et les secteurs de l'hospitalité et du divertissement. De fait, le golf est largement reconnu comme l'un des outils d'établissement de relations avec les clients les plus efficaces, selon l'opinion popularisée par le dicton : « Il se négocie plus de marchés sur le terrain de golf qu'aux tables des conseils d'administration ». Le coût moyen d'une ronde de golf au Canada est maintenant

inférieur à 40 \$, un coût qu'on peut difficilement qualifier d'élitiste, considérant le coût des autres industries du divertissement, comme les parties de la LNH ou les concerts, qui donnent droit à la déduction de 50 %.

Cela étant dit, il est ridicule d'appliquer encore la loi fiscale désuète de 1971 en 2016 alors que l'industrie du golf est devenue une activité aussi courante avec une énorme clientèle potentielle, et de créer par ailleurs un désavantage grave et très injuste pour tous les clubs de golf. Les gens d'affaires tiennent à emmener leurs clients sur le terrain de golf afin d'améliorer leurs résultats de vente et l'industrie du golf ne peut tolérer plus longtemps ce désavantage injuste créé par la *LIR*.

Pour les 2 346 exploitants canadiens de terrains de golf et les quelque 300 000 travailleurs de l'industrie canadienne du golf qui sont maintenant confrontés à la concurrence la plus féroce de l'histoire de notre industrie, cette entrave fiscale injuste et désuète n'est plus tolérable. La NAGA et ses associations membres prient instamment le gouvernement fédéral de corriger ce problème qui n'a plus sa raison d'être et de rétablir l'équité fiscale pour l'industrie canadienne du golf et le milieu des affaires qui doivent tirer profit du golf pour accroître leur chiffre d'affaires.

Le prochain cycle budgétaire est le moment idéal de rétablir l'équité fiscale pour le secteur canadien du golf. Le ministère des Finances serait en mesure de compenser les coûts à court terme, qui n'excéderaient pas 20 millions de dollars, une fois que le secteur du golf générerait des recettes fiscales additionnelles. Cette incidence économique indirecte peut même avoir un effet positif sur les recettes fiscales si le nombre de clients augmente de façon notable. Fait plus important, les revenus engendrés par le secteur du golf représentent probablement des centaines de millions de dollars par année si l'on tient compte des ventes brutes au lieu du revenu net imposable établi par le ministère des Finances. La viabilité de nombreuses activités liées au golf dans l'ensemble du Canada repose sur ces ventes qui sont actuellement interdites par la *LIR*.

La modification à apporter à la *LIR* est très simple : supprimer l'exclusion du golf à l'article 18.1 aux termes duquel les dépenses commerciales pour toutes les autres industries du divertissement sont déjà définies. La correction de cette iniquité qui perdure depuis 44 ans dans la *LIR* favorisera la création d'emplois et la croissance non seulement dans l'industrie du golf, mais également dans de nombreux secteurs connexes, et ce, à un coût négligeable pour le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre un programme pour les petites entreprises et la classe moyenne. Cependant, l'industrie du golf canadienne demeure handicapée par cette iniquité grave que renferme la *LIR* et ne peut pas encore rivaliser sur un pied d'égalité avec toutes les autres industries qui se voient accorder la déduction fiscale lorsque leurs clients se divertissent dans leurs installations. Il est essentiel que le gouvernement appuie les propriétaires de petites entreprises du Canada, comme ceux au sein de notre industrie du golf, car nous sommes des acteurs essentiels de la réussite future de l'économie et de la classe moyenne du pays.

Le golf canadien en chiffres

- Produit intérieur brut direct de 14,3 milliards de dollars : un acteur important dans l'économie de chaque province et du Canada, représentant approximativement 1 % du PIB total.
- Nombre d'emplois : 300 000, dont 126 000 directement dans le secteur du golf – création d'emplois efficace, souvent le plus important employeur dans bon nombre de localités.

- Parmi les personnes employées dans le domaine du golf, 37 % sont des étudiants : une expérience de travail utile pour les jeunes et une source de revenus fiable pour financer une partie de leurs études collégiales et universitaires.
- Plus de 533 millions de dollars par an de dons sont recueillis pour des organismes de bienfaisance; parmi tous les sports, le golf est celui qui recueille le plus de dons.
- Une valeur supplémentaire des biens immobiliers de 1,5 milliard de dollars pour ceux qui vivent dans des localités abritant des terrains de golf – un facteur clé de promotion immobilière.
- Un million de séjours de golf de plus de 24 heures par an par des Canadiens au Canada, et neuf millions par des Américains : un facteur clé de promotion du tourisme canadien.
- Trois milliards de dollars d'impôts perçus par an par tous les ordres de gouvernement – une source de revenus substantielle pour financer des services gouvernementaux utiles aux échelons fédéral, provincial et municipal.
- Taux le plus élevé de participation à un sport : 5,7 millions de golfeurs au Canada.
- Participants de tous âges, des deux sexes, de divers milieux culturels, de tous les niveaux (dont les dépenses sont estimées entre 10 \$ et 250 \$) : la participation la plus diversifiée à un sport au Canada.
- Nombre de clubs de golf présents dans l'ensemble des provinces et territoires : 2 346.
- Soixante millions de parties de golf jouées par année : cela a des répercussions économiques importantes.
- Plus de 175 000 hectares d'espaces verts préservés, y compris 30 000 hectares d'habitats fauniques non gérés – les terrains de golf constituent la forme de développement immobilier la plus écologique entre toutes.
- Des heures de vie sociale de qualité – un cadre idéal combinant une activité récréative agréable et du temps de qualité avec la famille, les amis et les associés.

Au nom de toute l'industrie canadienne du golf, nous vous remercions de votre attention à cette question importante et nous comptons sur vous pour apporter cette correction à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.